



## **Quand des associations attaquent l'état pour « inaction climatique », ou l'hôpital qui se moque de la charité !**

Ils sont quatre, « Greenpeace » bien sûr, le « GAFA des associations environnementales mondialisées » via sa branche française, mais aussi la « Fondation Nicolas Hulot », « Oxfam » et « Notre affaire à tous », qui attaquent en justice l'État français pour son inaction climatique, mais sont-ils légitimes ?

Ce n'est pas l'objet du recours qui étonne car nous avons depuis longtemps révélé l'inefficacité de la politique française, du Grenelle de l'environnement à la Loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV). N'est-ce pas la Cour des Comptes qui, en avril 2018 écrivait : *« Les acteurs du monde de l'énergie - même au sein des administrations intéressées - sont nombreux à ne pas avoir cru dans les objectifs et la trajectoire définis par la LTECV et la PPE. Ce faisant, cet outil a failli à l'objectif qu'il s'était donné, celui d'offrir un cadre prévisible et consolidé de l'évolution de la politique énergétique ».*

Cet avis de la Cour des comptes, bien argumenté dans le rapport, coïncide avec nos constats :

- des progrès insignifiants depuis 5 ans (de 2015 à 2019) dans tous les secteurs énergétiques qui pèsent sur nos émissions directes, alors que la LTECV est en pleine application,
  - o consommation finale d'énergie quasiment stable,
  - o consommations d'énergies fossiles qui n'ont baissé que de moins de 1 % par an,
  - o émissions de CO<sub>2</sub> qui n'ont également diminué que de moins de 1 % par an,
- mais une empreinte climatique du français qui reste supérieure à celle de 1995, en raison de la décroissance continue de notre activité industrielle, externalisée massivement vers des pays à économies fortement carbonées. Faut-il rappeler que le CO<sub>2</sub> se moque des frontières ?
- Et cela malgré les dépenses somptuaires consacrées aux énergies renouvelables si chères à ces associations, l'éolien et le solaire en particulier, payées bien sûr par les familles et les entreprises, et enrichissant des constructeurs essentiellement étrangers au lieu de profiter à l'économie nationale et à sa sécurité.
- La précarité énergétique dans notre pays augmente avec 5,7 millions de foyers concernés en 2019 par le chèque énergie (en croissance de 58 % par rapport à 2018), et un coût de 850 millions d'euros. L'État n'a-t-il pas compris qu'un critère, le coût de la tonne de CO<sub>2</sub> évitée, est essentiel ?!

Mais ne faut-il pas aussi rappeler que ces quatre associations, bien qu'exhibant leurs vertus devant tous les micros généreusement tendus par des médias bien-pensants, s'opposent résolument, par tous les moyens les plus discutables, au mix électrique de la France alors qu'il est un des plus performants au monde du point de vue climatique et qu'il constitue bien plus un atout majeur pour réduire durablement les émissions de CO<sub>2</sub> de notre pays qu'un modèle à combattre ?

Comment peuvent-ils justifier leur opposition au nucléaire, identifié par le GIEC comme technologie ayant un potentiel de réduction massive des émissions à long-terme, et leur refus de la séquestration du gaz carbonique, qui serait pourtant si utile aux pays très carbonés ? Comment expliquer leur soutien à une politique énergétique européenne conduisant à l'amplification du recours au gaz naturel, désormais affublé du qualificatif « gaz propre », alors que, pourtant, il émet beaucoup de gaz à effet de serre, 70 fois plus que le nucléaire pour la même quantité d'électricité ?

Il y a une grande hypocrisie derrière cette attaque contre l'État français, si faible devant l'idéologie politicienne, quand elle est menée par des associations qui, au mépris de la réduction des émissions de CO<sub>2</sub>, ont obtenu la fermeture de la centrale électronucléaire de Fessenheim.

Le manque d'efficacité de l'action en faveur du climat de nos ministres successifs en charge de l'environnement et de l'énergie est effectivement préoccupant, mais nous ne pouvons que constater que ces associations sont largement « parties prenantes » de cette politique.

Nous rappelons enfin que la lutte contre le changement climatique est un sujet d'importance nationale, extrêmement complexe de tous points de vue, techniques, économique, et sociétal. Faut-il judiciaireiser un sujet qui relève clairement d'une gestion par le gouvernement, sous contrôle du Parlement et de diverses instances compétentes en la matière (OPECST, Cour des comptes, Commissariat général du développement durable, ...) ? N'est-ce pas conduire à l'affaiblissement de la représentation nationale et à sa déresponsabilisation ? N'est-ce pas, si la judiciaireisation s'étendait jusqu'aux instances européennes, conduire à l'abandon du principe de subsidiarité qui, en Europe, laisse aux États la responsabilité de leurs politiques énergétiques dans le cadre des objectifs climatiques ?